

METTRE EN PLACE LE TRAVAIL EN RÉSEAU POUR ACCOMPAGNER UNE PERSONNE VICTIME DE VIOLENCES CONJUGALES

Pourquoi cette fiche ?

L'accompagnement d'une personne victime de violences conjugales, ne peut reposer sur un professionnel seul. Les conséquences des violences sont multiples (médicales, psychologiques, sociales, juridiques...) et nécessitent l'intervention de partenaires complémentaires.

Le travail en réseau permet de proposer un accompagnement coordonné, d'éviter les ruptures de parcours et de favoriser l'accès de la victime aux ressources dont elle a besoin.

Adopter une logique de parcours

Une orientation efficace ne consiste pas à « passer le relais », mais à construire un parcours d'accompagnement.

Pour cela, il est important de :

- partir des besoins exprimés par la victime
- distinguer les besoins immédiats des besoins à plus long terme
- expliquer le rôle des différents partenaires
- réévaluer régulièrement les besoins afin d'adapter les orientations

Les priorités de la victime peuvent évoluer au cours de son parcours. L'accompagnement doit rester souple et progressif.

Besoin identifié

- Soins médicaux ou psychologiques
- Accompagnement social et accès aux droits
- Information, écoute, accompagnement juridique, psychologique et social
- Mise à l'abri et hébergement
- Accompagnement pluridisciplinaire coordonné
- Procédures judiciaires et mesures de protection

Partenaire à mobiliser

- Professionnels de santé (médecins, sages-femmes, psychologues, psychiatres...)
- Travailleurs sociaux
- Associations spécialisées (CIDFF, France Victimes, associations locales...)
- Structures d'hébergement et associations spécialisées
- Maisons des femmes (selon les territoires)
- Justice et forces de l'ordre

S'appuyer sur les ressources du territoire

Une bonne orientation suppose de connaître les dispositifs disponibles localement.

Les **fiches départementales PREVIOS** recensent, pour chaque département d'Occitanie, les structures accompagnant les personnes victimes de violences conjugales.

Destinées aux professionnels, elles permettent d'identifier rapidement les interlocuteurs compétents (associations spécialisées, dispositifs d'accompagnement social, juridique, psychologique, sanitaire, hébergement...) afin de faciliter une orientation adaptée.

> **Consultez les fiches partenaires du réseau PREVIOS en Occitanie**

À retenir

Le travail en réseau consiste à :

- placer les besoins de la victime au centre de l'accompagnement
- mobiliser les partenaires adaptés en fonction de la situation
- coordonner les interventions dans la durée
- s'appuyer sur les ressources du territoire pour proposer une orientation pertinente



L'accompagnement est d'autant plus efficace que les professionnels travaillent ensemble, dans le respect des compétences et du rôle de chacun.